

LA ROCHELLE - LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX - GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÉ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

GROUPE Y MANAGEMENT

53 rue des Marais

79000 NIORT

Société par actions
Au capital de 2 127 540 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A
LA SOCIETE « GROUPE Y MANAGEMENT »
PAR LES ASSOCIES DE LA SOCIETE « SOFY »

Projet de traité d'apport de Juin 2025

Siège social

1 rue Louis Proust - Pôle République 3 - BP 1069
86061 POITIERS CEDEX 9
Tél. 05 49 58 05 05 - Fax. 05 49 37 13 00

SARL au capital de 7 500 euros
RCS Poitiers 489 052 050
APE 6920 Z
N° intracommunautaire FR 25489052050



GROUPE Y MANAGEMENT
53 rue des Marais
79000 NIORT

Société par actions
Au capital de 2 127 540 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE
« GROUPE Y MANAGEMENT » SOCIETE PAR ACTIONS
PAR LES ASSOCIES DE LA SOCIETE « SOFY »

Projet d'apport de juin 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les actionnaires de la société GROUPE Y MANAGEMENT en date du 27 Juin 2025 concernant l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués à la société « GROUPE Y MANAGEMENT », nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

Le montant des apports a été arrêté par les associés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et, d'autre part, à vérifier qu'elle correspond à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la valeur des apports selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports	3
1.1 <i>Présentation de l'opération</i>	3
• <i>Société apporteuse concernée</i>	3
• <i>Société bénéficiaire</i>	3
1.2 <i>Description de l'opération</i>	3
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports	4
2.1 <i>Diligences accomplies</i>	4
2.2 <i>Appréciation de la valeur des apports</i>	4
3. Conclusion	4

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

• *Apporteur(s) concerné(s)*

- Madame Sandrine MADIGNIER, demeurant 27 Rue du Centre Louneuil 86130 JAUNAY MARIGNY,
- Monsieur Damien PAPINEAU, demeurant 16 Rue du Vignoble 44860 PONT SAINT MARTIN,
- Madame Marie-Laure PICHARD, demeurant 50 Rue Armand Caillard 86170 NEUVILLE DE POITOU,
- Madame Charlotte PRIES-ANGIBAUD, demeurant 48 Bis Quai Belle Ile – 79000 NIORT,
- Madame Marie NICOLAS-ROSSIGNOL, demeurant 1 Rue Beaune La Rolande –79000 NIORT,
- Monsieur Laurent LAINE, demeurant 5 Rue de la Nobilière – 44980 SAINT LUCE SUR LOIRE
- Madame Charlotte FABRE, demeurant 25 Rue de Bourgogne – 75007 PARIS
- Madame Aurélie CASCARINO, demeurant 308 Rue Abel Brillault – 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

Associés de la société SOFY, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital souscrit de 315 600 €, dont le siège social est 53 rue des Marais – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 500 144 928

• *Société bénéficiaire*

La société GROUPE Y MANAGEMENT, société anonyme au capital de 2 127 540 €, ayant son siège social 53 rue des Marais - 79000 NIORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le n°443 755 483, représentée aux présentes par Monsieur Jean-Marc MENDES, Président du Conseil d'Administration.

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- L'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes ainsi que la réalisation de toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet ;
- La réalisation de prestations de services liées à des fonctions de direction, de gestion, d'animation ou de contrôle des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou participations ou pour celles qui feront appel à ses services, ainsi qu'éventuellement tout service administratif, technique, juridique, comptable, financier, informatique requis par ces sociétés afin d'assurer leur gestion et leur développement ;
- La négociation d'opérations commerciales ou financières pour le compte des sociétés du groupe, moyennant, tant pour des opérations récurrentes qu'exceptionnelles, rémunérations sous forme de commissions, redevances ou autres ;

Au terme du projet de traité d'apport, il a été convenu ce qui suit :

• *Evaluation des apports :*

Madame Sandrine MADIGNIER, Monsieur Damien PAPINEAU, Madame Marie-Laure PICHARD, Madame Charlotte PRIES-ANGIBAUD, Madame Marie NICOLAS-ROSSIGNOL, Monsieur Laurent LAINE, Madame Charlotte FABRE et Madame Aurélie CASCARINO font apport à la Société de DOUZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE (12 624) parts sociales qu'ils détiennent, à hauteur de MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT parts sociales chacun, dans la société SOFY, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital souscrit de 315 600 €, dont le siège social est 53 rue des Marais – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500 144 928 RCS NIORT, évaluées globalement à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €),

- Conditions de rémunération de l'apport :

En rémunération de l'apport par les associés de la société SOFY, ci-dessus désigné et évalué à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €), il sera attribué, QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 728) actions nouvelles ordinaires de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées à hauteur de 591 parts sociales à chacun des apporteurs en rémunération de leur apport en nature.

Les QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 728) actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 95,178 €, soit avec une prime d'apport de 85,178 €.

La prime d'apport globale de QUATRE CENT DEUX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (402 720 €) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires d'après les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la valeur attribuée aux apports et en particulier afin de :

- Contrôler la réalité et l'exhaustivité des actifs transmis à la société bénéficiaire des apports;
- Apprécier la valeur des apports pris individuellement et dans leur ensemble ;
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Prise de connaissance du projet de contrat d'apport ;
- Examen de la valorisation de l'apport, effectué pour les besoins de la rémunération des apports, afin d'apprécier la valeur globale des apports consentis ;

2.2 Appréciation de la valeur des apports

A noter que les informations retenues pour la valorisation de l'apport sont les chiffres des trois derniers exercices clos de la société dont les titres ont été apportés. Il n'y a pas eu de changements majeur remettant en cause la valorisation de l'apport à la date de notre rapport. Le principe de valorisation retenu par les parties n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à **QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €)**, n'est pas sous-évaluée et, en conséquence, que l'apport consenti est égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Enfin nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit de l'actionnaire ou de tiers dans le projet de traité d'apport.

Poitiers, le 22 juillet 2025

Pour HSF AUDIT

Laurent MORILLON

Gérant

Commissaire aux Apports

LA ROCHELLE - LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX - GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÉ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

GROUPE Y MANAGEMENT

53 rue des Marais

79000 NIORT

Société par actions
Au capital de 2 127 540 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A
LA SOCIETE « GROUPE Y MANAGEMENT »
PAR LES ASSOCIES DE LA SOCIETE « SOFY »

Projet de traité d'apport de Juin 2025

Siège social

1 rue Louis Proust - Pôle République 3 - BP 1069
86061 POITIERS CEDEX 9
Tél. 05 49 58 05 05 - Fax. 05 49 37 13 00

SARL au capital de 7 500 euros
RCS Poitiers 489 052 050
APE 6920 Z
N° intracommunautaire FR 25489052050



GROUPE Y MANAGEMENT
53 rue des Marais
79000 NIORT

Société par actions
Au capital de 2 127 540 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE
« GROUPE Y MANAGEMENT » SOCIETE PAR ACTIONS
PAR LES ASSOCIES DE LA SOCIETE « SOFY »

Projet d'apport de juin 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les actionnaires de la société GROUPE Y MANAGEMENT en date du 27 Juin 2025 concernant l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués à la société « GROUPE Y MANAGEMENT », nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

Le montant des apports a été arrêté par les associés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et, d'autre part, à vérifier qu'elle correspond à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la valeur des apports selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports	3
1.1 <i>Présentation de l'opération</i>	3
• <i>Société apporteuse concernée</i>	3
• <i>Société bénéficiaire</i>	3
1.2 <i>Description de l'opération</i>	3
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports	4
2.1 <i>Diligences accomplies</i>	4
2.2 <i>Appréciation de la valeur des apports</i>	4
3. Conclusion	4

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

• *Apporteur(s) concerné(s)*

- Madame Sandrine MADIGNIER, demeurant 27 Rue du Centre Louneuil 86130 JAUNAY MARIGNY,
- Monsieur Damien PAPINEAU, demeurant 16 Rue du Vignoble 44860 PONT SAINT MARTIN,
- Madame Marie-Laure PICHARD, demeurant 50 Rue Armand Caillard 86170 NEUVILLE DE POITOU,
- Madame Charlotte PRIES-ANGIBAUD, demeurant 48 Bis Quai Belle Ile – 79000 NIORT,
- Madame Marie NICOLAS-ROSSIGNOL, demeurant 1 Rue Beaune La Rolande –79000 NIORT,
- Monsieur Laurent LAINE, demeurant 5 Rue de la Nobilière – 44980 SAINT LUCE SUR LOIRE
- Madame Charlotte FABRE, demeurant 25 Rue de Bourgogne – 75007 PARIS
- Madame Aurélie CASCARINO, demeurant 308 Rue Abel Brillault – 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

Associés de la société SOFY, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital souscrit de 315 600 €, dont le siège social est 53 rue des Marais – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 500 144 928

• *Société bénéficiaire*

La société GROUPE Y MANAGEMENT, société anonyme au capital de 2 127 540 €, ayant son siège social 53 rue des Marais - 79000 NIORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le n°443 755 483, représentée aux présentes par Monsieur Jean-Marc MENDES, Président du Conseil d'Administration.

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- L'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes ainsi que la réalisation de toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet ;
- La réalisation de prestations de services liées à des fonctions de direction, de gestion, d'animation ou de contrôle des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou participations ou pour celles qui feront appel à ses services, ainsi qu'éventuellement tout service administratif, technique, juridique, comptable, financier, informatique requis par ces sociétés afin d'assurer leur gestion et leur développement ;
- La négociation d'opérations commerciales ou financières pour le compte des sociétés du groupe, moyennant, tant pour des opérations récurrentes qu'exceptionnelles, rémunérations sous forme de commissions, redevances ou autres ;

Au terme du projet de traité d'apport, il a été convenu ce qui suit :

• *Evaluation des apports :*

Madame Sandrine MADIGNIER, Monsieur Damien PAPINEAU, Madame Marie-Laure PICHARD, Madame Charlotte PRIES-ANGIBAUD, Madame Marie NICOLAS-ROSSIGNOL, Monsieur Laurent LAINE, Madame Charlotte FABRE et Madame Aurélie CASCARINO font apport à la Société de DOUZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE (12 624) parts sociales qu'ils détiennent, à hauteur de MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT parts sociales chacun, dans la société SOFY, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital souscrit de 315 600 €, dont le siège social est 53 rue des Marais – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500 144 928 RCS NIORT, évaluées globalement à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €),

- Conditions de rémunération de l'apport :

En rémunération de l'apport par les associés de la société SOFY, ci-dessus désigné et évalué à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €), il sera attribué, QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 728) actions nouvelles ordinaires de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées à hauteur de 591 parts sociales à chacun des apporteurs en rémunération de leur apport en nature.

Les QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 728) actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 95,178 €, soit avec une prime d'apport de 85,178 €.

La prime d'apport globale de QUATRE CENT DEUX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (402 720 €) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires d'après les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la valeur attribuée aux apports et en particulier afin de :

- Contrôler la réalité et l'exhaustivité des actifs transmis à la société bénéficiaire des apports;
- Apprécier la valeur des apports pris individuellement et dans leur ensemble ;
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Prise de connaissance du projet de contrat d'apport ;
- Examen de la valorisation de l'apport, effectué pour les besoins de la rémunération des apports, afin d'apprécier la valeur globale des apports consentis ;

2.2 Appréciation de la valeur des apports

A noter que les informations retenues pour la valorisation de l'apport sont les chiffres des trois derniers exercices clos de la société dont les titres ont été apportés. Il n'y a pas eu de changements majeur remettant en cause la valorisation de l'apport à la date de notre rapport. Le principe de valorisation retenu par les parties n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à **QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €)**, n'est pas sous-évaluée et, en conséquence, que l'apport consenti est égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Enfin nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit de l'actionnaire ou de tiers dans le projet de traité d'apport.

Poitiers, le 22 juillet 2025

Pour HSF AUDIT

Laurent MORILLON

Gérant

Commissaire aux Apports

LA ROCHELLE - LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX - GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÉ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

GROUPE Y MANAGEMENT

**53 rue des Marais
79000 NIORT**

Société par actions
Au capital de 2 127 540 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A
LA SOCIETE « GROUPE Y MANAGEMENT »
PAR LES ASSOCIES DE LA SOCIETE « SOFY »

Projet de traité d'apport de Juin 2025

Siège social

1 rue Louis Proust - Pôle République 3 - BP 1069
86061 POITIERS CEDEX 9
Tél. 05 49 58 05 05 - Fax. 05 49 37 13 00

SARL au capital de 7 500 euros
RCS Poitiers 489 052 050
APE 6920 Z
N° intracommunautaire FR 25489052050



GROUPE Y MANAGEMENT
53 rue des Marais
79000 NIORT

Société par actions
Au capital de 2 127 540 Euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE
« GROUPE Y MANAGEMENT » SOCIETE PAR ACTIONS
PAR LES ASSOCIES DE LA SOCIETE « SOFY »

Projet d'apport de juin 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les actionnaires de la société GROUPE Y MANAGEMENT en date du 27 Juin 2025 concernant l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués à la société « GROUPE Y MANAGEMENT », nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

Le montant des apports a été arrêté par les associés.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et, d'autre part, à vérifier qu'elle correspond à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la valeur des apports selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports	3
1.1 <i>Présentation de l'opération</i>	3
• <i>Société apporteuse concernée</i>	3
• <i>Société bénéficiaire</i>	3
1.2 <i>Description de l'opération</i>	3
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports	4
2.1 <i>Diligences accomplies</i>	4
2.2 <i>Appréciation de la valeur des apports</i>	4
3. Conclusion	4

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

• *Apporteur(s) concerné(s)*

- Madame Sandrine MADIGNIER, demeurant 27 Rue du Centre Louneuil 86130 JAUNAY MARIGNY,
- Monsieur Damien PAPINEAU, demeurant 16 Rue du Vignoble 44860 PONT SAINT MARTIN,
- Madame Marie-Laure PICHARD, demeurant 50 Rue Armand Caillard 86170 NEUVILLE DE POITOU,
- Madame Charlotte PRIES-ANGIBAUD, demeurant 48 Bis Quai Belle Ile – 79000 NIORT,
- Madame Marie NICOLAS-ROSSIGNOL, demeurant 1 Rue Beaune La Rolande –79000 NIORT,
- Monsieur Laurent LAINE, demeurant 5 Rue de la Nobilière – 44980 SAINT LUCE SUR LOIRE
- Madame Charlotte FABRE, demeurant 25 Rue de Bourgogne – 75007 PARIS
- Madame Aurélie CASCARINO, demeurant 308 Rue Abel Brillault – 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

Associés de la société SOFY, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital souscrit de 315 600 €, dont le siège social est 53 rue des Marais – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 500 144 928

• *Société bénéficiaire*

La société GROUPE Y MANAGEMENT, société anonyme au capital de 2 127 540 €, ayant son siège social 53 rue des Marais - 79000 NIORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT sous le n°443 755 483, représentée aux présentes par Monsieur Jean-Marc MENDES, Président du Conseil d'Administration.

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- L'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes ainsi que la réalisation de toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet ;
- La réalisation de prestations de services liées à des fonctions de direction, de gestion, d'animation ou de contrôle des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ou participations ou pour celles qui feront appel à ses services, ainsi qu'éventuellement tout service administratif, technique, juridique, comptable, financier, informatique requis par ces sociétés afin d'assurer leur gestion et leur développement ;
- La négociation d'opérations commerciales ou financières pour le compte des sociétés du groupe, moyennant, tant pour des opérations récurrentes qu'exceptionnelles, rémunérations sous forme de commissions, redevances ou autres ;

Au terme du projet de traité d'apport, il a été convenu ce qui suit :

• *Evaluation des apports :*

Madame Sandrine MADIGNIER, Monsieur Damien PAPINEAU, Madame Marie-Laure PICHARD, Madame Charlotte PRIES-ANGIBAUD, Madame Marie NICOLAS-ROSSIGNOL, Monsieur Laurent LAINE, Madame Charlotte FABRE et Madame Aurélie CASCARINO font apport à la Société de DOUZE MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE (12 624) parts sociales qu'ils détiennent, à hauteur de MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT parts sociales chacun, dans la société SOFY, société à responsabilité limitée à capital variable, au capital souscrit de 315 600 €, dont le siège social est 53 rue des Marais – 79000 NIORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 500 144 928 RCS NIORT, évaluées globalement à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €),

- Conditions de rémunération de l'apport :

En rémunération de l'apport par les associés de la société SOFY, ci-dessus désigné et évalué à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €), il sera attribué, QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 728) actions nouvelles ordinaires de 10 € chacune, entièrement libérées, et attribuées à hauteur de 591 parts sociales à chacun des apporteurs en rémunération de leur apport en nature.

Les QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 728) actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 95,178 €, soit avec une prime d'apport de 85,178 €.

La prime d'apport globale de QUATRE CENT DEUX MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (402 720 €) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires d'après les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la valeur attribuée aux apports et en particulier afin de :

- Contrôler la réalité et l'exhaustivité des actifs transmis à la société bénéficiaire des apports;
- Apprécier la valeur des apports pris individuellement et dans leur ensemble ;
- Vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Prise de connaissance du projet de contrat d'apport ;
- Examen de la valorisation de l'apport, effectué pour les besoins de la rémunération des apports, afin d'apprécier la valeur globale des apports consentis ;

2.2 Appréciation de la valeur des apports

A noter que les informations retenues pour la valorisation de l'apport sont les chiffres des trois derniers exercices clos de la société dont les titres ont été apportés. Il n'y a pas eu de changements majeur remettant en cause la valorisation de l'apport à la date de notre rapport. Le principe de valorisation retenu par les parties n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à **QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €)**, n'est pas sous-évaluée et, en conséquence, que l'apport consenti est égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Enfin nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers stipulés au profit de l'actionnaire ou de tiers dans le projet de traité d'apport.

Poitiers, le 22 juillet 2025

Pour HSF AUDIT

Laurent MORILLON

Gérant

Commissaire aux Apports